



**CONSEIL COMMUNAL
GLAND**

Procès-verbal de la séance de Conseil Communal du jeudi 28 septembre 2006

Le président, M. Jean-Michel Favez, ouvre la séance à 20h00, dans la salle communale. Il salue Mmes et MM. les conseillers et Mme et MM. les municipaux, ainsi que la presse et le public. Il remercie M. Pierre Brugger, huissier, et les employés communaux pour la préparation de la salle.

En préambule, les conseillers ont droit à une présentation de la maquette représentant le secteur longeant la voie ferrée, du centre sportif à la Ballastière. Cette maquette a été réalisée par un groupe du Chartem (section de l'OPTI) où des jeunes n'ayant pas trouvé de place de formation peuvent effectuer un stage touchant différents métiers. A l'issue de la présentation, les mandataires du Chartem sont remerciés et le cours normal de la séance reprend.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 62 conseillères et conseillers. Il y a 5 excusés (Mmes Christiane Perrin, Maria Teixeira, et MM. Marcel Brauch, Stéphane Dalla Rosa et Jean-Gabriel Pittet).

Le président s'assure que chaque conseiller(ère) a été régulièrement convoqué et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum était atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer.

Le président informe le Conseil que la Municipalité (par lettre du 25 septembre) a demandé le retrait du point 21 de l'ordre du jour «Réponses de la Municipalité aux questions posées par Mme Christine Girod-Baumgartner concernant le schéma directeur Gland-Ouest - Vich Sud». Il manque certains éléments à l'exécutif pour apporter une réponse complète.

Au point 19, ce sont deux démissions à la commission de gestion et non une qui sont enregistrées. Mme Nadia Gendre – dont la lettre s'est croisée avec la convocation – est également démissionnaire.

Une motion de Mme Casson intitulée «La Municipalité étudie la possibilité de développer un lieu convivial à la Zone industrielle Les Avouillons» a été déposée. La motionnaire désirant la développer ce soir, elle prend place au point 21 de l'ordre du jour.

Un postulat de M. Jean-Marc Jaquier «demandant à la Municipalité de rapporter sur l'évolution des transports scolaires par le TUG et de son adéquation à l'évolution de notre commune et de sa population scolarisée» a été déposé. Son auteur désirant le développer ce soir, il prend place au point 22 de l'ordre du jour.

Lecture est donnée de l'ordre du jour modifié, soit :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de sept conseiller(ère)s.
3. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du Conseil communal du 22 juin 2006.
4. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil communal du 29 juin 2006.
5. Communications du bureau.
6. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

7. Préavis municipal N° 1 relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2006-2011.

8. Préavis municipal N° 2 relatif à l'autorisation générale de statuer sur
 - l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières;
 - l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales.
9. Préavis municipal N° 3 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2006-2011.
10. Préavis municipal N° 4 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements et de Postfinance durant la législature 2006-2011.
11. Préavis municipal N° 5 relatif à la modification de l'art. 71, lettre a, 2^e alinéa du règlement du Conseil communal.

Préavis en première lecture

12. Réponse à la motion des présidents des partis concernant le dossier des Tuillières.
13. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil communal pour la législature 2006-2011.
14. Préavis municipal N° 6 concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2006-2011.
15. Préavis municipal N° 7 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour les plans de quartier "Le Communet" et "Derrière Le Borgeaud".

Interpellation

16. Réponse à l'interpellation de M. Michel Pollak demandant à la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur:
 - la qualité des relations avec la Direction des écoles secondaires;
 - la qualité de la communication et de la coordination entre les Directions du primaire et celle du secondaire;
 - les problèmes existants dans cet établissement.

Divers

17. Election du 1^{er} vice-président en remplacement de M. Georges Grandjean.
 18. Election d'un membre à la commission des finances en remplacement de Mme Arlette Roy.
 19. Election de deux membres à la commission de gestion en remplacement de Mmes Waltraud Casson et Nadia Gendre.
 20. Election d'un membre à la commission de recours en matière d'impôts en remplacement de M. Jean-Marc Waeger.
 21. Motion de Mme Waltraud Casson.
 22. Postulat de M. Jean-Marc Jaquier.
 23. Divers et propositions individuelles.
- La discussion sur l'ordre du jour est ouverte. La parole n'est pas demandée.
 - L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention.

2. Assermentation de sept conseiller(ère)s.

• Les conseiller(ère)s suivants, absents lors de la séance d'assermentation du 22 juin, sont appelés devant le bureau du Conseil communal pour prêter serment: Mme Brigitte Rouge et MM. Luc Giroud, Andrew Imhoff, Peter Meier, Alain Pernet, René Poget et Daniel Richard.

Le Conseil et le public sont priés de se lever, puis le président donne lecture du serment et chaque conseiller(ère) lève la main droite et promet ou jure de respecter le serment.

Les nouveaux membres sont félicités et invités à prendre place au sein de notre organisme selon leur convenance.

Suite à ces assermentations, le nombre de présents est de 69.

3. Approbation du procès-verbal de la séance d'installation du Conseil communal du 22 juin 2006.

- La discussion sur le procès-verbal est ouverte.
- La parole n'est pas demandée et l'adoption du procès-verbal est soumise au vote.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil communal du 22 juin 2006, sans adjonction ou modification.

4. Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 29 juin 2006.

- La discussion sur le procès-verbal est ouverte.
- La parole n'est pas demandée et l'adoption du procès-verbal est soumise au vote.

Décision

Le Conseil communal accepte à l'unanimité le procès-verbal de la séance de Conseil communal du 29 juin 2006, sans adjonction ou modification.

5. Communications du bureau

- Le 5 juillet a eu lieu la traditionnelle cérémonie de passation des pouvoirs entre les bureaux du Conseil communal de 2006 et de juin 2006-juin 2007, en présence de M. Cretegy, syndic.
- Le bureau s'est réuni le 24 juillet pour élaborer les propositions d'indemnisation et de vacations du Conseil et le 22 août pour la préparation de la séance de ce soir.
- Le bureau électoral a effectué le dépouillement des votations fédérales du 24 septembre. La participation a été de 48,4% pour le premier objet (bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS) qui a recueilli 1076 oui et 1561 non, 48,4% pour le deuxième objet (loi fédérale sur les étrangers - Letr) qui a recueilli 1378 oui et 1267 non, et 48,47% pour le troisième objet (loi sur l'asile - Lasi) qui a recueilli 1458 oui et 1187 non.
- Le 11 août 2006, M. Georges Grandjean nous a envoyé sa lettre de démission du poste de vice-président du Conseil pour le 28 septembre, respectant en cela ce qui avait été annoncé lors de la séance d'installation du 22 juin.
- Le 13 août, Mme Waltraud Casson nous a envoyé sa démission de la commission de gestion en raison de collision de dates entre les séances de ladite commission et son activité.
- Le 13 août, M. Jean-Marc Waeger nous a envoyé sa démission de la commission de recours en matière d'impôts.
- Le 17 août, la Municipalité a demandé un délai supplémentaire pour
 - la réponse à la motion de M. Philippe Guillod sur un guichet virtuel au 6 novembre 2006;
 - la réponse à la motion de M. Philippe Martinet "Transports urbains glandois surchargés: et si on prenait le problème par le bon bout" au 14 décembre 2006.
- Le 22 août, Mme Arlette Roy nous a envoyé sa démission de la commission des finances respectant, là aussi, ce qui avait été annoncé lors de la séance d'installation.
- Le 23 août, Mme Nadia Gendre nous a envoyé sa démission de la commission de gestion désirant fonctionner dans la commission de naturalisation qui est une commission hors Conseil.
- Le bureau a reçu une invitation de Suisse Energie pour assister à la Journée romande de l'énergie qui se tiendra le 18 octobre 2006 à Morges sur les thèmes de Cité de l'énergie et des politiques énergétiques communales, cantonales et fédérales. Le dépliant reçu est à la disposition des personnes intéressées qui peuvent aussi se renseigner sur le site de l'OFEN (Office fédéral de l'énergie).
- Le 25 septembre, le bureau a reçu une lettre de l'APIHG dont voici la teneur:
Nous saisissons l'occasion de la première réunion du Conseil communal de la législature pour présenter notre association car les sujets qui la préoccupent sont l'un des enjeux majeurs de la Ville de Gland pour ces cinq prochaines années. Constituée en 2005, suite à la présentation publique du projet de développement de la zone Gland-Ouest - Vich-Sud par la Municipalité, l'association pour la promotion des intérêts des habitants de Gland (APIHG), aimerait que le développement inéluctable de la ville se réalise de manière harmonieuse en adéquation avec les principes de développement durable et en concertation avec les partenaires concernés, habitants et acteurs économiques. L'association désire être reconnue par la Municipalité en tant qu'acteur dans ce processus de développement. Elle a déjà, à maintes reprises, attiré l'attention de la Municipalité précédente sur l'une de ses préoccupations actuelle: la collectrice ouest, véritable ligne droite projetée de l'autoroute à la route Suisse, au milieu de quartiers d'habitation existants et futurs ainsi qu'à travers des zones aujourd'hui agricoles. Au fur et à mesure que le projet de

développement prendra forme, il est probable que l'APIHG attirera l'attention des autorités communales sur d'autres problèmes. Loin de vouloir se battre contre, l'APIHG aimerait au contraire construire avec vous. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à nos remarques et vous souhaitons un bon travail tout au long de la législature.

Martial Cosandier, président

6. Communications de la Municipalité.

M. Gérald Cretegny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

- Trois documents ont été déposés sur les tables des conseillers. Le premier est un "Petit guide à l'usage des autorités communales" transmis par l'UCV (Union des communes vaudoises) qu'il a semblé utile de transmettre aux conseillers. Le deuxième est un document renseignant sur les dicastères ainsi que les représentations et commissions de la Municipalité. Le troisième est la réponse de la Municipalité à la motion Pollak sur les relations avec les écoles.

Personnel communal

- La Municipalité a décidé de mettre en place une politique pour les ressources humaines. Le 3 juillet, lors de sa première séance de travail, la Municipalité a reçu l'ensemble du personnel communal, soit les employés de la commune, les auxiliaires et les mamans de jour. Les gens ont pu se présenter et les services se faire connaître. Lors de cette rencontre, la Municipalité a communiqué au personnel qu'elle organiserait une journée le 30 août avec les responsables de secteur et les chefs de service afin de pouvoir écouter le personnel, vérifier quels sont les éléments dans lesquels il y a des améliorations à apporter et de quelle manière on peut aller dans le sens d'une qualification des prestations.

Dans le courant de la législature, une révision du statut du personnel aura lieu.

Police

- Il a été décidé une approche un peu différente pour les jeunes qui se comportent de manière répréhensible et, en général, en bande. Les parents seront rencontrés en groupe afin de pouvoir vérifier avec eux dans quels domaines des solutions sont à trouver. L'écoute des parents est positive et cela permet aussi de leur faire savoir avec qui leurs enfants passent leurs soirées.

Conseil régional

- Suite aux remarques de plusieurs communes et de notre Conseil concernant les statuts et la représentativité, une commission des statuts a été mise en place. Notre syndic en fait partie. Cette commission a trois objectifs: 1) la réponse aux remarques émises par les communes membres; 2) accueillir les communes partenaires, communes qui ont décidé de ne pas adhérer au Conseil régional mais qui ont des intérêts à travailler avec lui (exemple Nyon); 3) proposer l'adhésion aux communes du district de Rolle.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme, bâtiments)

Bâtiments

- Au collège de Mauverney, la chaudière, âgée de 22 ans, a lâché au mois d'août. Il a fallu agir dans l'urgence pour son remplacement et la nouvelle est entrée en fonction la semaine dernière.

- Les travaux des Perrerets faisant l'objet d'un préavis sont quasiment terminés. Le décompte final n'est pas encore établi mais la réfection des installations sportives extérieures a pu être intégrée, notamment le remplacement des panneaux mobiles de basket qui représentaient un certain danger. Deux petits buts de football ou handball et une table de ping-pong ont également trouvé place. A l'intérieur, le système informatique a été modifié, mis au goût du jour et relié aux autres établissements scolaires de la commune.

- Les Portakabin ont été enlevés et le goudronnage et la sécurisation de l'emplacement sont encore à effectuer.

- Les travaux de rénovation de la salle communale (où nous nous trouvons) ont débuté au sous-sol. Les travaux de la salle elle-même se dérouleront de février à mi-avril 2007.

- Au collège des Tuillières, la reconnaissance définitive du préau a été effectuée il y a une dizaine de jours. En ce qui concerne l'expertise hors procès pour les problèmes survenus durant la construction, elle est maintenant en cours. L'utilisation des stores, de la ventilation et de l'éclairage ne donne pas satisfaction. Une séance pour y remédier a eu lieu hier après-midi avec l'architecte et le service technique. Un processus de mise en fonction réelle sera réalisé afin d'être en mesure de supporter les prochaines grandes chaleurs.

- Le 29 septembre aura lieu l'inauguration des œuvres du collège des Tuillières.
- Les adjudications pour l'aménagement du terrain destiné aux Archers sont en cours. Une rencontre avec la société pour l'élaboration de la cabane est prévue le 5 octobre.

Polices des constructions

- Pour la police des constructions, une modification du règlement communal est en cours. Les modifications ont été soumises à l'enquête publique du 11 août au 11 septembre écoulés. Une seule remarque a été notifiée. Elle émane de Romande Energie et concerne une meilleure prise en compte de leur réseau de lignes à haute tension. Rien ne s'oppose donc à l'approbation par notre Conseil, par le biais d'un préavis en première lecture lors de la séance de décembre.

Plans de quartier

- Pour les plans de quartier En Cocardon I et II, une cession de terrain pour un cheminement piétonnier avait été demandée le long du chemin de la Falaise. Pour le secteur allant du giratoire aux constructions, les cessions de terrain sont signées. Pour les deux petites constructions existantes, le problème est en discussion du fait que le propriétaire du plan de quartier Cocardon I s'est porté acquéreur de ces deux parcelles. Un éventuel parking est aussi en discussion avec ce promoteur. Pour le tronçon allant de la plage en direction de Nyon, trois cessions sont déjà signées et deux autres sont en attente des futurs acquéreurs. Le solde des cessions est en attente.

Mobilité douce

- Mme von der Muhl a effectué une présentation auprès de la Municipalité à ce sujet. Le Conseil sera informé au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Une information publique est prévue à l'issue de ce projet, très important pour la commune.

Schéma directeur secteur 1C

- Un groupe de pilotage associé à un groupe technique a été constitué pour la mise en œuvre de ce schéma directeur et définir, notamment, les priorités et la mise en œuvre du schéma. Ces renseignements permettront aussi de répondre à certaines questions posées dans l'interpellation de Mme Girod-Baumgartner.

Plage

- L'étude complète sur la faisabilité est parvenue à la Municipalité à fin août. Elle conclut à l'impossibilité de créer une plage à l'emplacement désiré en raison d'un ensablement perpétuel. Avec le bureau d'ingénieurs CSD, ou un autre, des solutions d'accès au lac pour notre population seront recherchées.

Centre de glace

- Un groupe technique a été mis en place et travaille à l'élaboration du cahier des charges pour l'étude en tenant compte des amendements apportés par le Conseil et des questions posées par Nyon. Une séance de travail entre Gland, Nyon et la région est fixée au 1^{er} novembre 2006.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

Finances

- Etant en début de législature, M. Collaud, en regard de sa profession, tient à préciser le processus utilisé pour les offres d'emprunts. A chaque fois, pour les emprunts à moyen ou à long terme, trois offres sont demandées dans trois établissements différents (au minimum), offres qui doivent être remises à telle date et telle heure. Les deux meilleures sont alors retenues, puis la Municipalité essaye de négocier le taux avec les deux établissements retenus. Tout est répertorié et la commission des finances peut vérifier qu'il n'y a pas collision d'intérêts.
- Un emprunt de 2 mios a été renouvelé et porté à 4 mios à long terme (10 ans) au taux de 3,05. Dans ce cas, les quatre offres reçues proposaient des taux entre 3,07 et 3,29.
- Un emprunt à court terme de 2 mios a été porté à 4 mios. Un autre emprunt à court terme de 5 mios a été réduit à 3,5 mios.
- L'endettement total se monte à ce jour à 85,6 mios. Il y a encore pour 3 mios de crédits ouverts à financer.

Conseil régional

- M. Collaud a repris la commission du sport du Conseil régional. Une première séance a été tenue pour fixer des objectifs. Une grande volonté se manifeste pour utiliser au maximum les installations actuelles et éviter un suréquipement, voire se déplacer et utiliser les infrastructures d'une autre commune et non pas construire tout azimut.

EMS

• Une rencontre a eu lieu avec M. Christe, architecte cantonal, et M. Rigoni. Les nouvelles ne sont pas très bonnes pour notre commune car au niveau cantonal, le premier programme pour les investissements des EMS est en cours, soit 7 sur 14 EMS seront éventuellement avalisés pour la fin de l'année ou début 2007. Ensuite, les 7 autres devront passer devant le Grand Conseil. Comme nous faisons partie de la deuxième étape, ce n'est pas avant 2008, voire 2009, que nous pourrions présenter un dossier. Pour gagner du temps, il y a la possibilité de lancer un concours au niveau de la fondation, de réaliser une étude, tout ceci avec les fonds de la fondation ou de la commune, voire des communes environnantes. Pour un EMS de 50 lits, il faut compter un investissement d'un million. Ce processus permettrait de gagner du temps pour se présenter devant le Grand Conseil mais n'offre aucune garantie que le projet soit appuyé par le canton et avalisé. En conclusion, il n'y a aucune garantie pour une telle démarche.

Action sociale

• Un nouveau préavis sera présenté en novembre afin de respecter la nouvelle loi sur le financement du social pour laquelle nous devons revalider les nouveaux statuts au niveau régional.

Arrêté d'imposition

• A l'aide de la rétroprojection, les quatre objectifs importants de la Municipalité pour le budget 2007 sont présentés aux conseillers. Il s'agit de 1) renforcer le personnel communal (un demi-poste pour les RH, un demi-poste pour le greffe, ainsi qu'un poste aux espaces verts et à la police); 2) dégager une marge d'autofinancement minimale de 2,3 millions; 3) pas d'augmentation de notre endettement puisque nous sommes déjà à la limite supérieure; 4) effectuer des investissements en regard de notre marge d'autofinancement, c'est-à-dire en fonction de nos possibilités.

Corollaire de ces mesures, la Municipalité présentera un préavis au Conseil de novembre demandant une hausse d'impôts passant de 61,5 à 66,5. Cette hausse représente le minimum nécessaire pour fonctionner. Nous aurons donc en novembre un préavis pour le taux d'imposition et un préavis pour le plafond de l'endettement et le cautionnement pour l'ensemble de la législature. Pour ce deuxième préavis, il faudra estimer notre autofinancement, nos investissements globaux, le choix des investissements pour la législature, ainsi que le budget 2007. En raison d'éléments très récents (facture sociale, péréquation, reçus ce lundi par téléphone), l'arrêté d'imposition sera traité en un seul débat selon demande faite au bureau du Conseil.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse, transports)

Ecoles

• La rentrée scolaire a vu 857 élèves pour 45 classes (858 en 2005) au primaire. Au niveau secondaire, il y a maintenant 810 élèves dont 94 des autres communes de l'arrondissement en 9^e année VSB, soit 156 élèves ou 6 classes de moins que l'année dernière.

• La Municipalité a nommé le Conseil d'établissement de manière provisoire pour une année puisque la future loi le régissant n'est pas encore sous toit. Il y a 10 nouveaux membres sur 24.

• Suite à la motion de M. Pollak sur les horaires harmonisés, la commission qui avait étudié le préavis avait émis le vœu de reprendre les mêmes personnes qu'au Conseil d'établissement. Cela n'a pas été possible, diverses personnes ne désirant pas poursuivre. Trois sous-commissions de 8 personnes étudieront cette problématique et ont un mandat jusqu'à la fin de l'année. Chaque commission a un thème concernant les horaires: cycle initial; cycle de transition et possibilité d'harmonisation avec le primaire; éventualité d'un horaire continu pour 7, 8 et 9. Elles ont aussi à traiter du parascolaire avec des solutions à proposer pour l'avant et après école, ainsi qu'à midi.

• Les promotions 2007 se dérouleront sur deux jours, soit la Fête du Chêne le jeudi 5 juillet et les promotions du secondaire le vendredi 6 juillet.

Parascolaire

• A la Pause'déj, Mme Nathalie Tardy a repris le poste de responsable qui représente un travail à 40%. La Paus'déj est maintenant complète avec 50 enfants par jour, pendant quatre jours. Il y a des enfants en liste d'attente ce qui prouve l'utilité d'une telle structure.

Clinique dentaire

• Son assemblée générale s'est tenue le 27 septembre. Un nouveau comité a été élu dont Mme Golaz fait partie en remplacement de M. Creteigny. Le montant à payer par habitant pour 2007 a été arrêté à fr. 4,25.

CRL - Centre de rencontre et de loisirs

• Le CRL a renouvelé son comité et c'est Mme Patricia Storti qui a repris la présidence en remplacement de Mme Danielle Cadolle.

Transports

• Les tarifs du TUG qui n'avaient pas changé depuis 17 ans (création du TUG) ont été augmentés depuis le 1^{er} août 2006. La volonté de la Municipalité était de favoriser les voyageurs réguliers, c'est-à-dire hausse moins importante pour les abonnements mensuels et annuels. Les jeunes bénéficient du demi-tarif de 6 ans à 25 ans (auparavant jusqu'à 16 ans). Pour les familles comptant trois enfants ou plus, le troisième abonnement et les suivants sont gratuits. L'objectif de la Municipalité est de couvrir les coûts jusqu'à 20 à 25% (couverture actuelle 15%). Le TUG reste un service public grandement subventionné.

En comparaison régionale, nos prix demeurent très compétitifs. En comparaison avec le TUD de Delémont (localité de même importance), les prix pratiqués à Gland sont inférieurs, soit fr. 2.– par course (TUD 2,80), fr. 1.– pour les écoliers (TUD 2,20), abonnement annuel fr. 185.– à Gland et fr. 330.– à Delémont.

Culture

• Le 29 septembre aura lieu le vernissage des œuvres au collège des Tuillières en présence de M. Bernard Garo, créateur de l'œuvre textile "Water in" du hall du collège et de M. Battu, lissier qui a réalisé celle-ci, ainsi que Mme Thérèse Nègre, créatrice des œuvres extérieures "Fragments mémoire". Les conseillers ont reçu une invitation, ainsi que les habitants du quartier de Cité Ouest, les élèves et les professeurs du secondaire. La manifestation est ouverte à toute la population.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile)

Eaux

• Les essais complémentaires en vue de l'utilisation des eaux du Bois de Chêne et de la Cézille (SABOIS) ont débuté le 14 août sous le contrôle et la responsabilité des experts mandatés. Ces investigations vont se poursuivre jusqu'en novembre et devront nous permettre de confirmer ou d'infirmer que ces pompages n'ont aucune influence sur la nappe profonde du Bois de Chêne, de la Cézille et du ruisseau de la Combe.

• La 13 mai de cette année, les conseillers communaux ont pu se rendre compte de l'avancement des travaux du réservoir de la Gresollière (bétonnage des murs extérieurs). A l'aide de photographies rétroprojetées, les travaux effectués depuis (construction des murs intérieurs, réalisation de la dalle de couverture) sont montrés. Les travaux d'étanchéité sont en cours et le remblayage partiellement effectué. La mise en service est prévue pour fin novembre 2006. Les coûts de réalisation (crédit de fr. 2,867 mios) sont actuellement respectés après paiement déjà effectués pour 1,6 millions et un solde de 1,060 mios. Il y a encore une marge bénéficiaire d'env. 160'000 francs.

• Un problème est survenu à la récupération des trop pleins des sources de Begnins. Lors d'un contrôle effectué le 24 juillet par notre mandataire, il a été constaté que cette installation secondaire d'alimentation en eau de notre commune ne répondait plus aux critères de distribution de l'eau. La récupération de ces trop pleins a été immédiatement mise hors service et une mise en conformité sera entreprise.

Routes

• Le pont sur le Lavasson est en cours de réalisation. Les travaux devront être terminés et réceptionnés à mi-octobre 2006.

• Un panneau d'entrée de localité a été déplacé sur la route de Suisse, soit à la hauteur du chemin de Fontenailles pour celui qui était sur l'avenue du Mont-Blanc. Ce changement permettra d'élaborer une politique de circulation dans cette zone.

• Le cheminement piétonnier reliant la route de Nyon et la route de Begnins (à côté des nouveaux immeubles de la SEIC) est terminé.

Gestion des déchets

• Lors de la rentrée scolaire, des mini-déchetteries ont été installées dans les collèges. En effet, depuis plusieurs années, les élèves sont sensibilisés au problème du tri des déchets. Il a donc été décidé d'installer 8 mini-déchetteries au niveau du primaire permettant d'appliquer *in situ* les gestes que les élèves viennent d'apprendre. Les échos reçus de la part des établissements scolaires sont bons.

Au secondaire, des containers de 120 litres sur roulettes sont postés aux endroits stratégiques permettant de récupérer le PET et l'alu.

• En ce qui concerne la déchetterie, une annonce va paraître afin de trouver un(e) auxiliaire pour la journée du samedi de 9 h. à 12 h. et de 13 h 30 à 16 h 30. En effet, la forte fréquentation/utilisation de cette journée ne peut plus être supervisée par une seule personne.

Service du feu

• Comme mentionné lors d'une précédente séance, le corps des sapeurs-pompiers de Gland est depuis une année organisé en DPS (détachement de premier secours) ce qui entraîne une présence forte et active de ses volontaires. Pour information, ces derniers sont intervenus à 56 reprises entre le 1^{er} janvier 2006 et fin août et 22 fois rien qu'en juillet et août. A la lecture de ces chiffres, on comprend aisément qu'il devient de plus en plus difficile pour les sapeurs d'avoir un équilibre entre leur vie de famille, le travail et l'aide à la collectivité (ceci est malheureusement valable pour l'ensemble des DPS du canton).

Dès lors, le DPS va animer, ce dimanche 1^{er} octobre, un stand devant le bâtiment communal lors du Marché de la Grand-Rue. Il espère la visite de nombreuses personnes et, surtout, l'éclosion de nouvelles vocations.

• Durant les communications de Mme Golaz, M. Patrick Vallat nous a rejoints alors que M. Steve Magnenat nous quitte maintenant, ce qui fait que le nombre des présents demeure de 69.

PRÉAVIS AVEC DÉCISION (en un seul débat)

7. Préavis municipal N° 1 relatif aux compétences financières de la Municipalité permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2006-2011.

• Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission des finances rejoignant celles du préavis municipal.

• Le président constate que les conclusions des deux rapports sont identiques et ouvre la discussion.

• M. Hausauer a constaté, par le passé, que la Municipalité a recouru au leasing pour investir des montants supérieurs aux 50'000 francs mentionnés dans ce préavis comme, par exemple, l'achat d'un véhicule pour la voirie. Ce procédé lui évite donc de devoir présenter une demande de crédit au Conseil. Sans vouloir juger de l'opportunité ou de l'utilité du système, il aimerait savoir si, durant cette législature et par souci de transparence, le Conseil communal sera informé des investissements supérieurs à fr. 50'000.– réalisés par le biais du leasing.

• Mme Labouchère intervient sur la prolongation jusqu'au 31 décembre 2011 demandée par la Municipalité, prolongation découlant logiquement de la nouvelle manière de fonctionner du Conseil communal qui voit la législature se terminer le 30 juin au lieu du 31 décembre. Il est évidemment plus difficile de convoquer des séances de Conseil durant les vacances d'été que durant le mois de janvier. Cependant, l'art. 4 de la Loi sur les communes n'autorise pas cette prolongation, situation confirmée par le chef du service de justice de l'Etat de Vaud. Cet article 4 est contraignant et ses implications n'ont, semble-t-il, pas été totalement perçues lors de la révision de la loi sur les communes par les députés.

Mme Labouchère propose de ne pas suivre la dernière phrase des conclusions dans les 4 préavis concernés ce qui ne prêterait en rien le travail de l'exécutif durant la législature. Elle s'engage, durant cette période, à étudier une solution à cette anomalie afin d'être mieux adapté à la réalité du terrain, ceci avec l'aide des services cantonaux. Dans le cas qui nous préoccupe, il serait dommage de prendre une décision qui est illégale et que la Municipalité soit ensuite ennuyée.

En conséquence, elle propose l'amendement suivant (valable pour les préavis 1 à 4) :

Suppression de la dernière phrase des conclusions du préavis municipal :

La validité de cette autorisation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2011.

• Le président précise que l'art. 4, alinéa 2 de la loi sur les communes auquel Mme Labouchère se réfère figure dans notre règlement communal à l'art. 17.

• M. Cretegnny, syndic, explique que la Municipalité a proposé cette prolongation, suite à une réunion présidée par le préfet et à laquelle assistaient des juristes du canton. Durant cette réunion ce problème a été abordé et cette possibilité de prolongation a été évoquée avec l'aval des juristes. Elle n'a donc pas agi sans fondement mais elle ne s'opposera pas à l'amendement proposé si le Conseil décide de le soutenir.

• M. Collaud revient sur la question de M. Hausauer et précise que la Municipalité a décidé d'introduire dans le budget les engagements prévisibles par leasing. A l'avenir, elle communiquera les leasings hors budget au Conseil. Pour les six premiers mois de cette année, il y a un seul cas concernant

le tracteur de la voirie qui a rendu l'âme et qui a été remplacé. Le montant du leasing est de fr. 2200.– par mois sur 48 mois.

- La discussion est ouverte sur l'amendement de Mme Labouchère.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Après relecture de l'amendement, celui-ci est soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 11 avis contraires et 9 abstentions signifiées d'accepter l'amendement tel que proposé, soit:

Suppression de la dernière phrase des conclusions du préavis municipal N° 1:
La validité de cette autorisation est prolongée jusqu'au 31 décembre 2011.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Après relecture des conclusions amendées, le préavis municipal N° 1 est soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention signifiée

- d'accepter le préavis municipal N° 1 amendé;
- d'octroyer à la Municipalité les compétences financières de 50'000 francs par cas au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la durée de la législature 2006-2011.

8. Préavis municipal N° 2 relatif à l'autorisation générale de statuer sur:

- **l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières;**
- **l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales.**

- Mme Georgiadès lit les conclusions du rapport de la commission des finances rejoignant celles du préavis municipal.
- Le président constate que les conclusions du rapport de la commission des finances sont identiques à celles du préavis municipal.

Il rappelle l'amendement proposé par Mme Labouchère et concernant le point II des conclusions du préavis.

- La discussion est ouverte sur l'amendement.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Après relecture de l'amendement, celui-ci est soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 7 avis contraires et 5 abstentions signifiées d'accepter l'amendement tel que proposé.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Après relecture des conclusions amendées, le préavis municipal N° 2 est soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 2 avis contraires et sans abstention signifiée

- d'accepter le préavis municipal N° 2 amendé;
- d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer sur:
 - l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières;
 - l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales dont la valeur n'excède pas 100'000 francs par cas, charges éventuelles comprises, pour la durée de la législature 2006-2011.

9. Préavis municipal N° 3 relatif à l'autorisation générale de plaider pour la législature 2006-2011.

- Le rapport n'ayant pu être joint au dernier envoi, M. Pollak lit l'entier de celui-ci et les conclusions identiques à celles du préavis.

- Le président constate que les conclusions du rapport de la commission technique sont identiques à celles du préavis municipal.

Il rappelle l'amendement proposé par Mme Labouchère concernant le point II des conclusions du préavis.

- La discussion est ouverte sur l'amendement.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Après relecture de l'amendement, celui-ci est soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 7 avis contraires et 4 abstentions significatives d'accepter l'amendement tel que proposé.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Après relecture des conclusions amendées, le préavis municipal N° 3 est soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention significative

- d'accepter le préavis municipal N° 3 amendé ;*
- d'accorder l'autorisation générale de plaider à la municipalité pour la durée de la législature 2006-2011.*

10. Préavis municipal N° 4 relatif à l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires et de Postfinance durant la législature 2006-2011.

- Mme Georgiades lit les conclusions du rapport de la commission des finances rejoignant celles du préavis.
- Le président constate que les conclusions du rapport de la commission des finances sont identiques à celles du préavis municipal.

Il rappelle l'amendement proposé par Mme Labouchère concernant le point III des conclusions du préavis.

- La discussion est ouverte sur l'amendement.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Après relecture de l'amendement, celui-ci est soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, avec 6 avis contraires et 4 abstentions significatives d'accepter l'amendement tel que proposé.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Après relecture des conclusions amendées, le préavis municipal N° 4 est soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention significative

- d'accepter le préavis municipal N° 4 amendé ;*
- la Municipalité est autorisée d'une manière générale à placer les fonds disponibles de la trésorerie communale auprès de divers établissements bancaires suisses et de Postfinance ;*
- la présente autorisation est valable pour la durée de la législature 2006-2011.*

11. Préavis municipal N° 5 relatif à la modification de l'art. 71, lettre 1, 2^e alinéa du règlement du Conseil communal.

- Mme Labouchère lit les conclusions du rapport de la commission technique rejoignant celles du préavis municipal.
- Le président constate que les conclusions du rapport et celles du préavis sont identiques et ouvre la discussion.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Après relecture des conclusions, le préavis municipal N° 5 est soumis au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention signifiée

- I. de modifier l'art. 71, lettre a, 2^e alinéa du règlement du conseil communal et d'adopter la nouvelle formulation suivante:

Le rapport de la municipalité est étudié par une commission. Le Conseil communal accepte ou refuse le rapport.

PREMIÈRE LECTURE

12. Réponse de la Municipalité à la motion des président-es des partis glandois concernant le dossier des Tuillières.

- La discussion sur la réponse municipale est ouverte.
- M. Jaquier constate que la réponse est très fournie et que la commission aura un travail important pour l'étudier. En relation avec l'expertise hors procès en cours, il se demande si la commission ne pourrait pas présenter un rapport intermédiaire à la prochaine séance et agender un rapport final lorsque l'expertise sera terminée.
- Le président remercie M. Jaquier de cette proposition et fait remarquer que, tant qu'une commission n'a pas rendu son rapport, le Conseil ne peut délibérer.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

13. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du bureau du Conseil pour la législature 2006 - 2011.

- La discussion sur la proposition élaborée par le bureau élargi du Conseil est ouverte.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Le président rappelle que ces propositions seront étudiées par la commission des finances.

14. Préavis municipal N° 6 concernant l'indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2006 - 2011.

- La discussion sur le préavis municipal est ouverte.
- La parole n'est pas demandée et la discussion est close. Le président rappelle que la commission des finances rapportera sur ce préavis.

15. Préavis municipal N° 7 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour les plans de quartier "Le Communet" et "Derrière le Borgeaud".

- En préambule, le président précise que la commission du plan de zones rapportera également sur cet objet (ce qui avait été omis sur la convocation), ainsi que la commission des finances.

A l'intention des nouveaux conseillers, le président rappelle que ce préavis avait été présenté lors de la séance du 16 mars 2006 et qu'il avait été renvoyé à la Municipalité pour complément d'informations.

- La discussion sur le préavis municipal est ouverte.
- M. Vallat demande à la commission des finances et à celle du plan de zones de se préoccuper particulièrement du choix de la procédure proposée pour ce projet et du coût engendré. Il se dit également préoccupé par le fait de l'incompatibilité constituée par la présence de deux représentants de Losinger parmi les membres du jury. Il trouve cela incompatible par le fait qu'ils seront au courant du résultat de l'étude et du concours et qu'ils seront réalisateurs.
- M. Haussauer aimerait être sûr que l'étude de trafic liée à ce préavis prendra bien en compte un plan de circulation global, particulièrement de la sortie de l'autoroute au nouveau quartier du Communet. L'adoption de ce plan lui fait craindre une augmentation de trafic sur la rue du Borgeaud où, actuellement, il est déjà difficile, voire impossible, de se croiser à la hauteur de la propriété Favre. Même si l'on obtient un giratoire, les automobilistes seront tentés d'emprunter la rue du Borgeaud pour rejoindre l'autoroute. Si le passage par la route de Luins est conseillé et imposé, il n'est pas sûr aussi que le giratoire de la Bichette supporte un surplus de transit. De plus, l'utilisateur voulant se rendre du Communet en direction de Lausanne pourrait être tenté de prendre le Borgeaud en raison des feux entre la Bichette et l'entrée de l'autoroute. En conséquence, il insiste sur le fait que l'étude de trafic doit être globale.

- M. Genoud précise que les études préliminaires du préavis comprennent notamment un relevé topographique par un géomètre local, une étude de trafic par Transitec ainsi qu'une étude sur les notions de bruit. Ces études seront réalisées avant l'élaboration du concours.
- M. Philippe Martinet demande que l'on encourage dans le cahier des charges la prise en compte des éléments pour satisfaire au label Cité de l'énergie. Il ne faudra pas seulement être incitatif au moment de construire mais faire en sorte que les bâtiments soient bien labellisés Minergie, par exemple.
- M. Blanchet demande que l'on étudie très sérieusement l'axe de la Vy-Creuse, vu l'aléatoire de la pénétrante ouest. L'apport de trafic de ce nouveau plan de quartier devrait être canalisé par la Vy-Creuse/route de Luins, mais le pont enjambant l'autoroute n'est vraiment pas adapté à un tel afflux de véhicules.
- M. Grandjean relève, par rapport au précédent préavis renvoyé à la Municipalité, que Losinger s'est clairement exprimé sur les équipements, prenant en charge un giratoire et un trottoir et il s'en réjouit. Cependant, ce quartier va encore exiger de gros investissements, tel le passage par la route de Luins, ce qui l'amène à demander un engagement encore plus fort de la part de Losinger ou autre promoteur.
- M. Genoud demande que l'on ne perde pas de vue que ce nouveau plan de quartier englobe 40'000 m² sur 70'000 qui n'étaient pas en zone à occuper par plan spécial. La Municipalité doit composer avec une lettre promettant, à l'époque, que la commune de Gland n'encaisserait pas de taxe de branchement à l'égoût et de ne pas taxer les propriétaires des terrains pour les équipements. Dans le nouveau préavis, il y aura des taxes de branchement au réseau pour financer, justement, les équipements nécessaires à la construction des ces bâtiments en dehors du périmètre
- M. Philippe Martinet cite l'art. 49 LATC (sauf erreur) disant que les promoteurs et les propriétaires participent aux frais d'équipement. Il se demande dans quelle mesure l'exemption accordée à l'époque est légale. Cette exemption est très étrange au vu de la législation sur l'aménagement du territoire.
- M. Vallat relève qu'une convention est en cours d'élaboration entre Losinger et la Municipalité et il se demande si ce préavis peut être voté avant que la convention ne soit signée.
- Mme Labouchère relève que la plupart des questions posées sont récurrentes (elles l'avaient déjà été lors du premier débat) et que certains membres de la première commission ont, heureusement, été reconduits. Il sera très important que les commissaires obtiennent tous les renseignements demandés lors de ces deux débats et soient en mesure de répondre aux interrogations des conseillers si l'on veut un débat serein.
- M. Lambelet demande si la société Losinger pourrait présenter un projet dans le cadre du concours.
- M. Genoud précise que l'on est au stade de l'octroi d'un crédit pour monter un concours. Le concours viendra avant l'approbation du plan de quartier définitif par le Conseil communal. Une information publique avec tous les éléments faisant partie du futur plan de quartier sera organisée. A ce stade, on ne peut pas demander quoi que ce soit à la maison Losinger.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.

15. Réponse à l'interpellation de M. Michel Pollak demandant à la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur:

- **la qualité des relations avec la Direction des écoles secondaires;**
- **la qualité de la communication et de la coordination entre les Directions du primaire et celle du secondaire;**
- **les problèmes existants dans cet établissement.**

- En préambule, le président signale que la réponse écrite a été déposée sur les tables en début de séance. En temps que président du Conseil, il se permet de demander à la Municipalité, même si ce n'est pas une obligation, que les réponses écrites soient envoyées quelques jours avant afin qu'elles puissent déjà être discutées dans les groupes.
- Avant d'ouvrir la discussion, le président laisse quelques minutes aux conseillers pour prendre connaissance de la réponse municipale.
- M. Richard propose de ne pas entrer en matière sur cette réponse du fait que les conseillers n'ont pas pu en prendre totale connaissance et de reporter le débat à la prochaine séance. Il trouve quelque peu cavalier le dépôt d'une telle réponse sur les tables, juste avant le début de la séance.
- M. Cretegnny regrette que cette réponse n'ait pas été portée à la connaissance des conseillers plus tôt, avant la séance de ce soir. Cependant, c'est dans un désir de répondre le plus rapidement possible

que la Municipalité a rédigé cette réponse pour ce soir. Il se demande aussi si une interpellation peut faire l'objet d'un vote d'entrée en matière.

- M. Fargeon souligne que le règlement prévoit uniquement le délai de réponse (le soir même ou à la prochaine séance) et qu'il n'y a pas d'entrée en matière ou non du fait qu'une réponse à une interpellation se limite à son acceptation ou non par l'intéressé.
- Le président signale que la réponse à l'interpellation peut être suivie par une résolution. Il lui paraît difficile de pouvoir respecter ce point du règlement sur une réponse de quatre pages. En conséquence, il se permet de mettre en discussion la proposition de M. Richard de ne pas entrer en matière.
- M. Bovon appuie la proposition de M. Richard.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- La proposition de ne pas entrer en matière et de reporter la discussion sur la réponse à la prochaine séance est soumise au vote.

Décision

Le Conseil communal décide à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention signifiée
– de reporter la discussion sur ce point au Conseil du mois de novembre.

DIVERS

17. Election du 1^{er} vice-président.

- Le président rappelle la lettre de démission de M. Grandjean dont lecture a été donnée lors des communications du bureau et demande s'il y a des candidatures.
- M. Grandjean présente M. Daniel Richard, candidat prévu pour la séance d'installation mais qui n'avait pas pu être désigné en raison de son absence.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Grandjean est soumise au vote à bulletin secret selon l'art. 13 du règlement.

Décision

Par vote au bulletin secret dont le résultat est le suivant: bulletins distribués 69 - rentrés 69 - nuls 0 - valables 69 - blancs 4 – majorité absolue 35

le Conseil communal décide par 50 voix

de nommer M. Daniel Richard, 1^{er} vice-président pour l'année 2006-2007.

- Obtiennent des voix : G. Grandjean, L. Gilliand, V. Cornaz, L. Giroud et M.-N. Genton-Bonzon.
- M. Daniel Richard accepte son élection et remercie le Conseil.

18. Election d'un membre à la commission des finances.

- En remplacement de Mme Arlette Roy, démissionnaire, M. Georges Grandjean propose M. Daniel Richard.
- Il n'y a pas d'autre candidature proposée et le vote a lieu à main levée.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, sans avis contraire et 4 abstentions signifiées

de nommer M. Daniel Richard, membre de la commission des finances.

19. Election de deux membres à la commission de gestion.

- En remplacement de Mme Nadia Gendre, démissionnaire, M. Jean-Marc Jaquier présente la candidature de M. Alain Pernet pour le parti radical.
- En remplacement de Mme Waltraud Casson, démissionnaire, Mme Muriel Favez présente la candidature de M. Jean-Marc Waeger pour le parti socialiste.
- Il n'y a pas d'autre candidature proposée et le vote a lieu à main levée.

Décision

Le Conseil communal décide à l'unanimité, sans avis contraire ou abstention signifiée

de nommer MM. Alain Pernet et Jean-Marc Waeger, membres de la commission de gestion.

20. Election d'un membre à la commission de recours en matière d'impôt.

- En remplacement de M. Jean-Marc Waeger, démissionnaire, Mme Muriel Favez présente la candidature de Mme Waltraud Casson pour le parti socialiste.
- Il n'y a pas d'autre candidature proposée et le vote a lieu à main levée.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, sans avis contraire et 1 abstention signifiée de nommer Mme Waltraud Casson, membres de la commission de recours en matière d'impôt.

21. Motion de Mme Waltraud Casson intitulée «La Municipalité étudie la possibilité de développer un lieu convivial à la Zone industrielle Les Avouillons».

- Mme Casson donne lecture de sa motion.

Pouvoir parfois interrompre les tâches complexes ou monotones et quitter son poste de travail pour se relaxer est important. Disposer d'un lieu convivial où passer sa pose de midi est nécessaire. Une zone aménagée à cet effet devrait aussi permettre de faire un break dans un environnement apaisant, ce qui est sans nul doute très important pour la vie de l'entreprise.

Le zone industrielle des Avouillons occupe une place importante dans la Ville de Gland. Elle ne comprend pas moins de huitante-trois entreprises différentes et, de surcroît, elle va s'agrandir encore prochainement avec trois nouvelles unités de bâtiments. Cependant, elle ne dispose d'aucun endroit pour «recharger ses batteries» pendant la pause de midi: ni restaurant, ni parc où se poser pour prendre son pique-nique à l'abri d'un arbre... très agréable pendant les grosses chaleurs comme ce fut encore le cas cet été.

Pour ces raisons, je vous appelle, Mesdames et Messieurs les conseillers, à soutenir cette motion et à demander à la Municipalité de bien vouloir étudier la possibilité de développer un lieu convivial, pour la situation actuelle et pour l'avenir; et si nécessaire en collaboration avec les entreprises, à la Zone industrielle Les Avouillons.

- M. Favez rappelle l'art. 73 de notre règlement traitant de la motion, puis ouvre la discussion.
- M. Creteigny, au nom de la Municipalité, propose de ne pas qualifier cette proposition de motion et de la transformer en postulat. Il justifie cette proposition par le fait que le postulat permet une étude plus générale et que si la réponse ne donne pas satisfaction, le postulat peut se prolonger par une motion.
- Mme Labouchère soutient l'intervention de M. Creteigny en précisant que la transformation en postulat ne prive pas le conseiller de son droit mais que c'est un moyen simple de pouvoir étudier de manière plus sereine la première proposition. Au final, si la réponse ne convient pas à la conseillère, il reste la possibilité de poursuivre par une motion. Le postulat semble mieux adapté car le problème évoqué n'est pas seulement du ressort de la Municipalité, mais que les entreprises des Avouillons sont aussi concernées.
- M. Philippe Martinet constate que l'on est dans une «première» par la transformation en postulat. Il ajoute que le postulat peut faire l'objet d'un examen d'une commission pour sa prise en considération ou qu'on peut le transmettre directement à la Municipalité. Dans le cas présent, où l'idée du postulat semble convenir à tous, il propose de le transmettre directement à l'exécutif.
- Mme Girod-Baumartner appuie l'idée de Mme Casson car le quartier accueille beaucoup de travailleurs et d'entreprises et la proposition est séduisante. Elle soutient également sa transformation en postulat.
- Mme Casson informe les conseillers qu'elle adhère à l'idée du postulat.
- La parole n'est plus demandée et la discussion est close.
- Le président constate que le problème de transformation en postulat que nous traitons maintenant n'est pas abordé dans notre nouveau règlement mais que cela est de règle au Grand Conseil. Il décide de procéder de manière identique et soumet au vote la proposition de M. Philippe Martinet de le transmettre directement à la Municipalité.

Décision

Le Conseil communal décide à une large majorité, sans avis contraire et avec 2 abstentions signifiées de transmettre le postulat de Mme Casson à la Municipipalité.

22. Postulat de M. Jean-Marc Jaquier demandant à la Municipalité de rapporter sur l'évolution des transports scolaires par le TUG et de son adéquation à l'évolution de notre commune et de sa population scolarisée.

- M. Jaquier donne lecture de son postulat.

Je voudrais en préambule préciser que je ne suis pas utilisateur du TUG et que je présente ce postulat d'un point de vue extérieur et de ce fait susceptible d'ignorer certains détails.

Depuis quelques mois des voix se sont faites entendre pour relever certains problèmes et dysfonctionnements lors des transports scolaires assurés par le TUG. La municipalité de la précédente législature a décidé de réagir par des mesures visant à améliorer la situation, mais malheureusement dans la précipitation et sans vraie information.

La situation de la commune a beaucoup évolué depuis la mise en service du TUG. Les sites scolaires ne sont plus aujourd'hui organisés et répartis de la même manière (l'entier des élèves du secondaire sont contraints de se rendre dans le haut de la commune). Les transports des élèves s'en voient ainsi également augmentés. Les quartiers périphériques se sont développés.

Par le biais de ce postulat, je demande à la municipalité de répondre à ces quelques questions:

- *Quelle est la situation des autres communes se trouvant dans une situation comparable à la nôtre en matière de transport?*
- *Une mise au concours a-t-elle été organisée pour l'attribution des compléments?*
- *Les besoins ont-ils été étudiés et définis en relation avec les usagers?*
- *Quelles synergies possibles avec d'autres communes voisines?*
- *Quelle équité de traitement entre les familles du bas du village et celles du haut?*
- *Quelle cohérence politique en relation avec le projet de mobilité douce?*
- *Quelles alternatives?*

De plus, notre nouvelle municipalité a décidé en pleine période de vacances, quelques semaines après son investiture, d'adapter les tarifs des transports publics de manière drastique. Il va sans dire que de telles décisions sont éminemment impopulaires et qu'elles laissent un sentiment d'incompréhension. La période n'était effectivement pas propice à l'annonce d'une telle mesure, sans préavis. L'argument des nombreuses années sans modification pour justifier une adaptation aussi massive est un peu cavalier. Si chacun d'entre nous peut envisager et gérer une augmentation des tarifs, mon vœux serait que celle-ci se répercute en douceur et de manière progressive.

Je demande au conseil de bien vouloir soutenir ce postulat et vous remercie pour votre attention.

- Le président rappelle ce qu'est le postulat, soit pour la municipalité étudier une possibilité de prendre une mesure, de dresser un rapport ou de faire une proposition dans un domaine particulier.
- M. Haussauer, sans intervenir sur le bien-fondé de l'intervention de M. Jaquier, demande à la Municipalité ce qu'il en est par rapport aux interventions de Christine Girod-Baumgartner et de M. Philippe Martinet et si le postulat de M. Jaquier demande des éléments nouveaux que ceux qui ont déjà été demandés?
- Mme Golaz constate qu'il y a effectivement des éléments nouveaux tels la mise au concours, les synergies ou équité de traitement des familles. La Municipalité se penchera sur l'opportunité d'une seule réponse ou de réponses séparées aux diverses interventions antérieures et de ce soir.
- M. Cretegnny, constatant le contenu de l'intervention, conseillerait, dans ce cas, de transformer le postulat en interpellation ce qui amènera aussi une réponse un peu plus rapide sur certains points.
- M. Philippe Martinet constate une certaine confusion dans les demandes du postulat, car soit on pose la question générale des transports scolaires au niveau intercommunal (voir comment cet aspect est réglé ce qui est relativement nouveau), soit on s'intéresse au TUG pour lui-même, pas uniquement du périmètre urbain mais sous l'angle scolaire. C'est un peu ambigu et il n'a pas l'impression que les intentions soient très claires. Par ailleurs, en début de séance, une partie des réponses a été donnée par la municipale. Dans ce cas, et si le postulat est maintenu, il est plutôt favorable à le renvoyer à une commission de prise en considération qui le reformulera avec des questions plus claires.
- M. Favez prend acte de la demande de M. Martinet pour le renvoi en commission de prise en considération. Il constate, à l'instar de MM. Cretegnny et Martinet, que le contenu de l'intervention de M. Jaquier s'apparente plus à une interpellation qu'à un postulat et cite à nouveau le règlement du Conseil qui stipule qu'un postulat demande à la Municipalité d'étudier une possibilité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier. Ceci l'amène à demander à M. Jaquier s'il maintient le terme de postulat auquel cas il appuyerait la demande de renvoi devant une commission.

- M. Jaquier, à l'écoute des remarques de plusieurs membres de l'assemblée, accepte volontiers de transformer son postulat en interpellation.
- Le président prend acte de sa transformation en interpellation et précise que la Municipalité répond immédiatement ou dans la prochaine séance. Comme il n'y a pas de vote sur la prise en considération d'une interpellation, la discussion est close.

23. Divers + Propositions individuelles.

- M. Bovon rappelle quelques accrocs sur les informations de la Municipalité durant la précédente législature et constate que cela semble se reproduire avec la nouvelle équipe. En effet, la population glandoise a dû faire face à une augmentation des tarifs du TUG, qui ont certes été publiés dans La Côte ou sur le site internet de la ville. Cependant, tout le monde n'est pas abonné au journal local ou va "surfer" sur internet et il eut été plus judicieux d'envoyer un tout ménage pour informer correctement la population. Ce manquement dans l'information a provoqué de désagréables surprises chez les usagers du TUG. Quant il constate les moyens utilisés pour les invitations à l'inauguration des œuvres des Tuillières, il ne peut que penser que cet argent aurait été mieux utilisé pour l'information sur les nouveaux tarifs et aurait rendu service à davantage de personnes.
- Mme Labouchère cite le futur préavis sur le point d'impôt et souhaite que la Municipalité, plus particulièrement M. Collaud, soit en mesure de nous expliquer si les très bonnes recettes fiscales du canton auront aussi des retombées positives sur les recettes fiscales de la commune.
- Mme Golaz répond à M. Bovon que les augmentations du tarif du TUG ont bien été publiées dans le journal La Côte, malheureusement en période de vacances. Cependant, ces augmentations ont été signalées par affichage au pilier public et une lettre a été remise à tous les élèves à la reprise de l'école. Il y a encore eu des un affichage à la poste.
- M. Collaud répond à Mme Labouchère qu'il va faire le maximum pour connaître l'évolution des recettes fiscales. Le préavis devant être envoyé la semaine prochaine déjà (délai de 35 jours pour préavis en un seul débat oblige), il ne peut, pour le moment, se baser que sur les résultats à fin août. Par contre, et comme par le passé, la commission des finances sera tenue au courant de l'évolution lors de ses séances.
- Mme Favez relève que les sapeurs-pompiers auront un stand lors du Marché de la Grand-Rue de dimanche prochain. Ceci l'amène à soulever la question de la présence de stands des partis politiques que les organisateurs ne veulent plus accueillir en dehors des périodes électorales. Elle trouve cette attitude regrettable – d'autant plus que la Municipalité soutient les organisateurs par la fermeture de la rue et la mise à disposition d'infrastructures – le marché étant une des rares occasions où les partis peuvent rencontrer la population.
- Mme Roy revient sur les quatre premiers préavis votés et dans lesquels la prolongation des mesures jusqu'au 31 décembre 2011 a été supprimée, cela pour ne pas être en contradiction avec la loi. Cette concession lui fait constater que 300 ans d'occupation bernoise ont laissé des traces et que l'amour des lois est encore vivace ! Elle s'étonne aussi que les délégués auprès d'associations intercommunales soient assermentés dans celles-ci alors qu'ils l'ont déjà été pour le Conseil communal.
- M. Lambelet souhaiterait que les conseillers aient une liste des différents postulats, motions ou interpellations en cours. Cela pourrait peut-être éviter certains doublons que nous avons pu constater ce soir. Le président prend note de cette remarque.
- La parole n'est plus demandée, le président clot les débats tout en remerciant les conseillères et conseillers pour leur attention.
- La séance est levée. Il est 22 h 55.

Pour le bureau du Conseil communal :

Le président :

Jean-Michel Favez

Le secrétaire :

Rémy Buffat